

- Evoluer professionnellement
- Faire reconnaître son savoir-faire
- Valoriser ses compétences
- Changer de métier
- Se former
- Créer son activité

NOS AGENCES

SIÈGE SOCIAL

Cholet
02 41 46 13 70
cholet@rpe49.fr
1, rue de la Sarthe
49300 CHOLET

NOS AGENCES

Beaupréau
02 41 46 13 70
beaupreau@rpe49.fr
9, rue Saint-Gilles
49600 BEAUPREAU

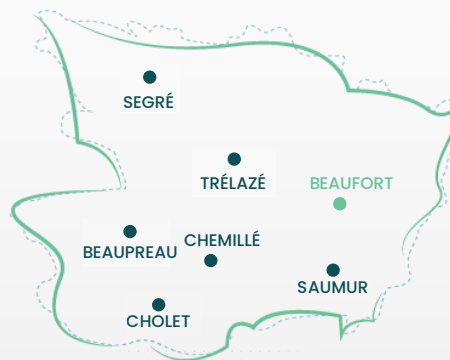
Trélazé
02 41 43 86 67
trelaze@rpe49.fr
1, allée des Mécaniciens
49800 TRELAZE

Segré
02 41 46 13 70
segre@rpe49.fr
1, place de la République
49500 SEGRE

Saumur
02 41 52 77 63
saumur@rpe49.fr
2, rue de la croix du Vigneau
49400 SAUMUR

Chemillé
02 59 16 45 67
chemille@rpe49.fr
3, rue Saint-Jacques,
49120 Chemillé-en-Anjou

NOTRE ANTENNE
Beaufort
02 41 52 77 63
contact@rpe49.fr
1 rue Louis Lumière
49250 Beaufort-en-Anjou



www.rpe49.fr

• Quelle modalité d'accompagnement conviendra le mieux à votre projet ?



Accompagnement à la mobilité professionnelle



Bilan de compétences



Formation



Conseil RH



L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Transformer votre expérience en certification



02 41 46 13 70

www.rpe49.fr



Qu'est-ce qu'une V.A.E. ?

La **V**alidation des **A**cquis de l'**E**xpérience est reconnue par le Code du travail et de l'éducation comme un processus permettant de transformer une expérience en diplôme, titre ou certification.

Modalités de financement

- Le compte personnel de formation (CPF)
- L'employeur dans le cadre du plan de développement des compétences
- Les OPCO
- France Travail (pour les demandeurs d'emploi, cofinancement possible)
- Région Pays de la Loire : abondement CPF pour les demandeurs d'emploi
- Financement individuel
- Transition Pro PDL (pour salarié du privé)

Le consultant est soumis au secret professionnel et garantit le caractère confidentiel des échanges.

Quelle organisation ?



Planification

- Prévoir des entretiens d'1h30 à 2h à votre rythme (répartis sur 6 à 12 mois), ainsi que du temps de travail personnel.



Modalités pédagogiques

- Ecoute active, entretien d'explication, instruction ou SOSIE, outil d'aide à la description d'activité, ateliers d'écriture.



Evaluation

- Attestation de suivi de l'action. Suivi de la satisfaction à l'issue de l'accompagnement et à 6 mois.

Pourquoi faire une V.A.E. ?

Avec une VAE, vous pouvez transformer votre expérience en certification pour :

- Faire reconnaître vos compétences
- Répondre à un besoin de reconnaissance personnelle
- Evoluer dans votre entreprise
- Vous repositionner sur le marché de l'emploi
- Accéder à un concours, à une formation
- Renforcer votre employabilité
- Répondre aux exigences d'une profession réglementée, ou tout simplement...
- **Vous prouver que vous pouvez le faire.**

Qui peut faire une V.A.E. ?

Toute personne :

Quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau d'étude, son statut (salarié, demandeur d'emploi, travailleur non salarié, bénévole...) Sans durée minimum d'expérience

Textes de référence

- Article L-6411-1 Article L-6411-2 du Code du travail
- Article L. 335-5 et L335-6 du Code de l'éducation
- Réglementation relative à la VAE : <https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/reglementation-vae/>

Déontologie

- Neutralité, transparence sur les objectifs, les moyens et résultats attendus, confidentialité des informations recueillies, respect de l'anonymat, intérêt du bénéficiaire placé au cœur de nos préoccupations, indépendance totale vis-à-vis des activités du RPE.

Pour aller plus loin

- <http://www.vae.gouv.fr/>

Les étapes d'une V.A.E.



- 1] Clarification du projet
- 2] Identification de la certification visée
- 3] Demande de recevabilité/faisabilité (phase 1)
- 4] Rédaction dossier d'expérience/ de validation (phase 2)
- 5] Dépôt dossier
- 6] Entretien avec le jury
- 7] Décision du jury (validation totale, partielle ou refus)
- 8] Suivi post jury

Notre offre d'accompagnement :

Lors d'un **RDV conseil gratuit**, le RPE vous informe sur la procédure et vous guide dans le choix de la certification.

Nous vous proposons un accompagnement complet avec notamment :

- Appropriation du référentiel et des attendus
- Analyse de l'expérience, du parcours
- Accompagnement demande de recevabilité (faisabilité)
- Repérage des activités les plus significatives au regard du référentiel
- Appui méthodologique à la rédaction du dossier de validation
- Recherche des preuves
- Préparation à l'oral du jury ou mise en situation
- Conseil Post-Jury

Plus d'informations ici



Volume horaire et prix

- de 16 à 30 heures max.
- En moyenne : 27 heures d'accompagnement pour 2500€ (durée adaptée au projet)



Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter.